

Actualité

Augmentation
des coûts de l'énergie :
quelles solutions ?

Chronique juridique

Indexation des salaires :
comprendre
pour mieux défendre

Non Marchand

Mission
impossible ?

LE DROIT de L'EMPLOYÉ



La semaine de 4 jours du ministre Dermagne

RISQUES OU OPPORTUNITÉS ?

SOMMAIRE

3 Ça Nous Engage

4 Dossier : La semaine de 4 jours du ministre Dermagne : risques ou opportunités ?

Nous nous sommes penchés sur la mesure du « deal pour l'emploi », une mesure tout à l'avantage du patronat. Nous évoquons aujourd'hui quatre autres thèmes : la semaine de 4 jours, l'allongement du délai de communication des horaires variables, le trajet de transition et les mesures d'employabilité.

6 Actualité - Augmentation des coûts de l'énergie : quelles solutions ?

A l'heure où les prix de l'énergie explosent, nombreux se demandent comment payer leur facture. Etat des lieux des pistes de solutions à court et long terme.

7 Infographie économique - A qui ont bénéficié les mesures de soutien Covid-19 ?

24 milliards, c'est le montant total des mesures de soutien prises par l'Etat, tous niveaux de pouvoir confondus, dans le cadre de la pandémie de la covid-19 en 2020 (y compris leur prolongation en 2021). A quels secteurs et acteurs de l'économie ces mesures ont-elles bénéficié ? C'est la question à laquelle on tente de répondre ici.

8 Chronique juridique - Indexation des salaires - comprendre pour mieux défendre

On entend beaucoup parler de l'indexation automatique des salaires ces derniers temps. Mais qu'est-ce que cette notion, qu'on aurait tort de considérer comme uniforme, recouvre réellement ? Plus que jamais, il est important d'en connaître les principes, afin de mieux la défendre face aux attaques dont elle est la cible répétée.

10 Actualité - Comment atténuer la crise énergétique ?

Le choc énergétique affecte lourdement les ménages mais aussi les entreprises fortement consommatrices d'énergie, ce qui menace l'emploi et la reprise économique. L'Europe doit repenser en profondeur sa stratégie énergétique.

11 Rencontre - Gaspard Giersé - Celui qui habitait juste à côté

Sur un ton ludique et décalé, Gaspard Giersé nous invite à regarder autrement ces quartiers que nous ne voyons plus et à lire la ville autrement. Ce sont les « Visites de mon voisin », ou la ville comme une fiction

12 Non Marchand - Mission impossible dans le Non Marchand ?

« Votre mission, à supposer que vous l'acceptiez, consiste à réaliser quotidiennement votre travail social avec votre bagnole pourrie, qui vous coûte un pont, de domicile à domicile, en accompagnant au plus près les stagiaires, les jeunes en difficulté, les familles, etc. Bonne chance. »

12 Industrie - Electricité de plus en plus chère - Que faut-il en penser ?

Les délégués du secteur Gaz-Electricité apportent un éclairage (sans jeux de mots) sur le pourquoi et le comment de cette situation qui met à mal le portefeuille des citoyens que nous sommes.

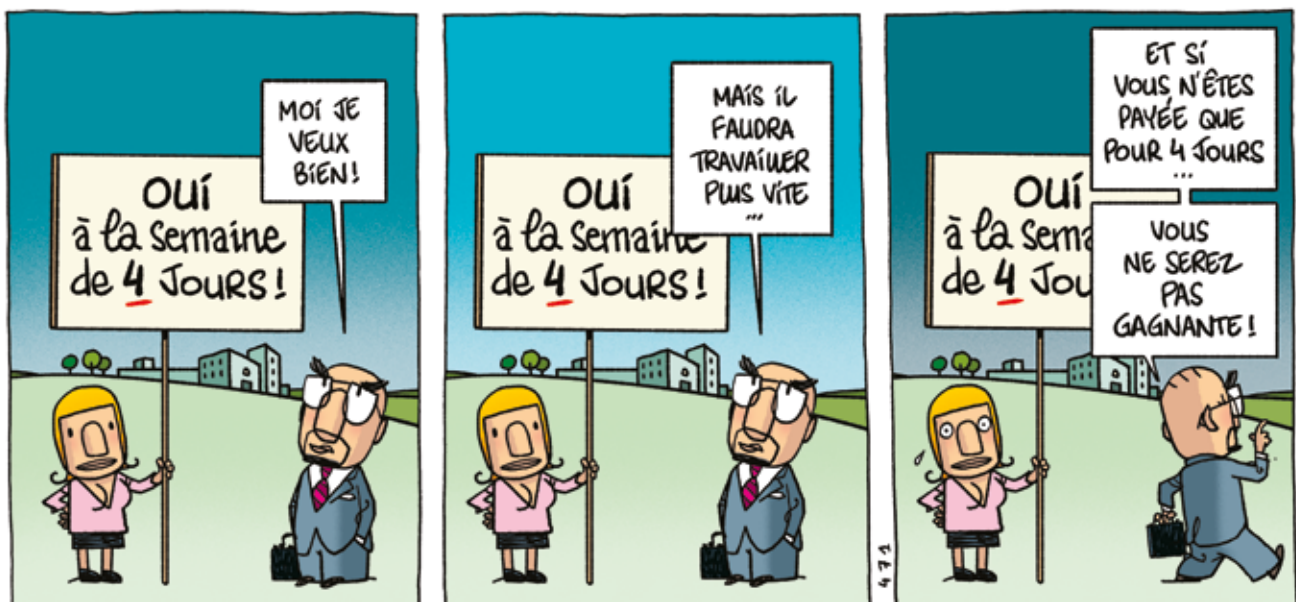
15 L'équipe à la Une - Action choc chez ORES

ORES, c'est plus de 2.400 travailleurs couvrant une grande partie de la Wallonie de Mouscron à Eupen pour desservir la clientèle au niveau des réseaux de distribution de l'électricité et du gaz.

16 Edito - Les inégalités ? Ce n'est pas un problème.

En moins de deux ans de pandémie, la fortune des milliardaires a augmenté plus que durant les dix années précédentes. Le dernier rapport d'Oxfam estime qu'il y a un milliardaire de plus toutes les 26 heures. Est-ce un problème ? Non. Ce sont deux problèmes.

Le trait de Serge Dehaes...





Plus de droits pour votre dos !

A l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et la santé au travail ce 28 avril, la CSC a mis l'accent sur la problématique des troubles musculosquelettiques. Au lieu de s'attaquer aux travailleurs malades de longue durée suite à des TMS, mieux vaut s'attaquer aux aspects pathogènes du travail. Dans un premier temps, il est indispensable de renforcer la loi sur le bien-être afin de lutter contre cette problématique sur le lieu de travail de manière efficace et avec la participation des travailleurs.

Plus d'infos : www.lacsc.be

La CSC s'engage pour une meilleure protection des travailleurs :

- Renforcement de la loi sur le bien-être afin de mieux protéger les travailleurs.
- Mesures d'accompagnement et initiatives politiques : il est urgent que les troubles musculosquelettiques soient reconnus comme une maladie professionnelle.
- Prévention : grâce à la participation des travailleurs et aux mesures préventives, il convient de prêter attention aux risques et à leur prévention sur chaque lieu de travail.
- Une approche du problème de fond : investir dans les emplois faibles et adapter l'organisation du travail à l'origine des maladies.

Une loi citoyenne pour la régularisation

Devenez l'un.e des 25.000 co-porteur.euse.s d'un projet de loi citoyenne pour la régularisation des personnes sans-papiers. Si les politiques ne veulent pas modifier la loi pour mettre en place des critères clairs, justes et permanents de régularisation, il faut aller jusqu'au parlement pour déposer nous-mêmes notre proposition de loi et forcer le débat. Il est urgent de mettre fin au système arbitraire actuel au profit d'une loi juste et humaine, respectueuse des droits fondamentaux et de la dignité des personnes.

Toutes les informations sur <http://inmyname.be>



La CNE Non Marchand lance une grande consultation de tous ses militants et affiliés

Cette consultation a pour objectif d'orienter le syndicalisme CNE Non Marchand pour les 10 ans à venir et de relever, avec vous, le défi d'un développement syndical améliorant les conditions de travail dans un contexte post-covid particulièrement difficile.

Depuis toujours, votre syndicat défend un projet de société axé sur des valeurs de solidarité, d'équité et de justice sociale. Les conditions de travail de chacun sont au cœur des préoccupations de notre action collective.

Dans le souci d'ancrer davantage notre projet et nos pratiques dans les réalités sociétales actuelles, nous allons ensemble parler de votre syndicat.

Votre avis est fondamental !

Accéder à la consultation et répondez aux quelques questions en ligne via le QR code ci-dessous.



Fin de la consultation : 15 juin 2022

La semaine de 4 jours du ministre Dermagne RISQUES OU OPPORTUNITÉS ?

Dans un précédent numéro du Droit de l'Employé, nous nous sommes penchés sur la mesure du « deal pour l'emploi » qui portait sur les possibilités d'extension du travail de nuit dans l'e-commerce. Une mesure tout à l'avantage du patronat. Nous évoquons aujourd'hui quatre autres thèmes : la semaine de 4 jours, l'allongement du délai de communication des horaires variables, le trajet de transition et les mesures d'employabilité.

SEMAINE DE 4 JOURS

Selon l'avant-projet de loi, les travailleurs qui prestent 38h par semaine auront le droit, individuellement, de demander à leur employeur d'effectuer le travail sur 4 jours plutôt que sur 5 ou 6. Ceci implique qu'ils puissent prestent des journées de 9h30. Or actuellement, en règle générale, la journée de travail ne peut dépasser 9h par jour si le travail s'effectue sur 5 jours. Avec cette mesure, la journée de travail pourrait durer 9h30. Pour les travailleurs occupés dans un régime de travail supérieur à 38h par semaine (jusqu'à 40h par semaine maximum), une CCT sectorielle ou d'entreprise pourra porter la durée journalière de travail à 10h maximum.

Un « droit à la demande » similaire est instauré pour les travailleurs à temps plein qui souhaitent alterner une semaine de travail plus longue avec une semaine moins longue, et ainsi de suite. Par exemple, si un travailleur à temps plein preste 45h la semaine A, il prestera 31h la semaine B, afin de respecter en moyenne la durée hebdomadaire de travail de 38h. Le gouvernement entend ainsi répondre aux besoins engendrés par la coparentalité : travailler moins lorsque l'on a la garde des enfants. En raison des vacances scolaires, il est également possible d'adopter un horaire différent de juillet à septembre : travailler plus longtemps pendant deux semaines pour compenser les deux semaines suivantes, ou vice versa.

Pour ces deux mesures, le travailleur devra introduire sa demande par écrit et si l'em-

ployeur refuse, ce dernier devra motiver sa décision. La demande du travailleur ne sera valable que pour une période de 6 mois, mais elle pourra être renouvelée.

QU'EN PENSER SYNDICALEMENT ?

Certains travailleurs pourraient être intéressés par cette mesure, en fonction de leur situation personnelle. Tel pourrait être le cas, par exemple, des travailleurs qui prestent de nombreuses heures supplémentaires chaque jour et qui pourraient préférer regrouper leurs prestations sur 4 longues journées de manière à formaliser un jour de déconnexion. Néanmoins, cette mesure ne manque pas de poser certaines questions.

Dans certaines entreprises qui pratiquent déjà la semaine de 4 jours, nous constatons que les employeurs imposent des heures supplémentaires le 5^{ème} jour. Ceux-ci se justifient en invoquant des difficultés de recrutement. En pratique, les heures supplémentaires sont donc payées plutôt que récupérées, le temps de travail individuel augmente, les embauches diminuent, et la santé des travailleurs en prend un coup.

Une journée de travail de 9h30 ou 10h n'est bien souvent possible qu'en reportant le travail domestique sur les épaules d'une autre personne... bien souvent une femme. Le risque est grand que cette mesure ait une incidence négative sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Actuellement, les employeurs qui ouvrent cette possibilité pour une catégorie de tra-

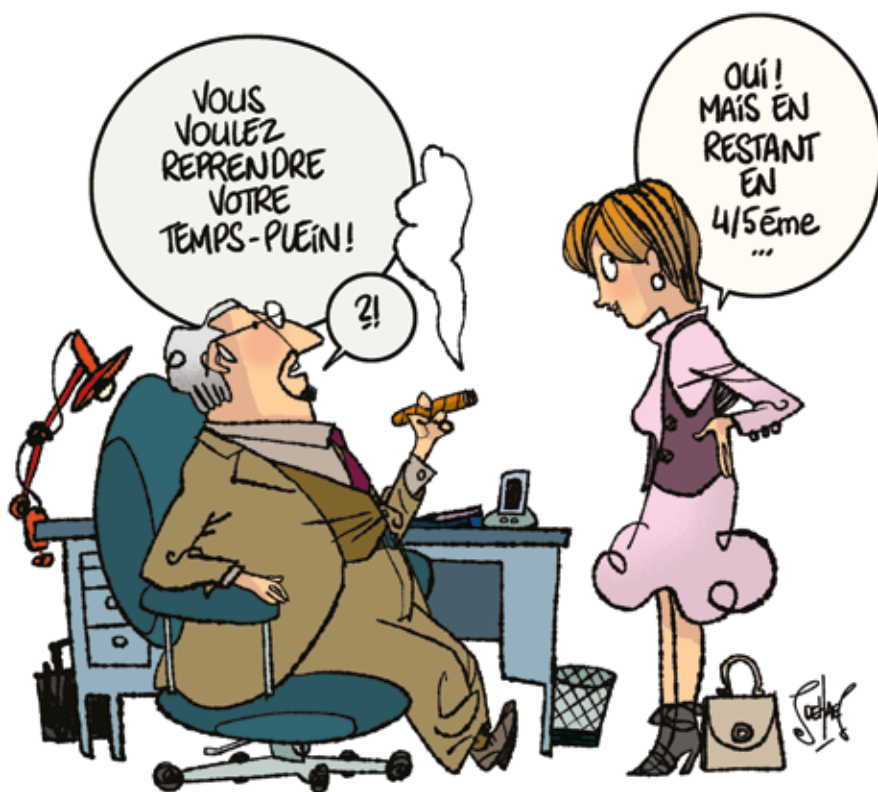
vailleurs bénéficient d'une réduction de cotisations sociales pour chaque travailleur à temps plein (appartenant à cette catégorie) qui est passé à la semaine de 4 jours pour une période indéterminée. Ces réductions constituent un incitant important mais créent globalement un manque à gagner pour l'ONSS, au moins à court terme. Ne faudrait-il pas les conditionner au maintien ou à la création d'emplois, afin de garantir qu'elles servent au soutien à l'activité économique réelle plutôt qu'à la redistribution actionnariale ?

A l'heure où la charge de travail augmente et où les symptômes d'épuisement professionnel guettent de nombreux travailleurs, ce dont le monde du travail a réellement besoin, ce n'est pas de simples aménagements du temps de travail, c'est d'une réduction du temps de travail ! Pour la CNE, la semaine de 4 jours doit devenir « le nouveau normal » dans le cadre d'une réduction collective du temps de travail à 32h par semaine ! Nous en sommes loin.

UNE NÉGOCIATION NÉCESSAIRE

Sans renier nos principes et nos combats en faveur de la réduction collective du temps de travail, nous devons tenter d'améliorer les contours des mesures gouvernementales, par le rapport de force et la négociation, y compris dans l'entreprise.

Cette possibilité d'effectuer le travail sur 4 jours ne serait pas réellement un droit, puisqu'elle serait conditionnée à l'accord de l'employeur. On peut agir pour tenter d'en faire un droit ou de limiter les motifs de refus de l'employeur.



Un objectif important serait d'obtenir un droit similaire pour les travailleurs à temps partiel qui voudraient regrouper leurs heures de travail sur 4 jours plutôt que sur 5 ou 6.

Si des chèques-repas sont octroyés dans l'entreprise, il est important que le nombre de chèques-repas des travailleurs qui passeraient à la semaine de 4 jours soient calculés par heures prestées plutôt que par jours prestés. Le passage d'un système à l'autre doit être automatique.

Si l'entreprise est ouverte 5, 6 ou 7 jours par semaine mais que de nombreux travailleurs ne travaillent plus que 4 jours, de nouvelles embauches peuvent s'avérer nécessaires.

Cette adaptation des horaires à temps plein sur 4 jours ne devrait pas être compatible avec la prestation d'heures supplémentaires le 5ème jour. Si c'est le cas, durant les

4 premiers jours, les heures supplémentaires doivent être comptabilisées au-delà de 9h par jour (au lieu de 9h30 ou 10h).

L'instauration de ces nouvelles possibilités suppose de modifier le règlement de travail. Ceci ne peut se faire sans la participation des travailleurs. Dans cette discussion, des balises peuvent être fixées pour éviter que cette mesure ne se traduise, en pratique, par un allongement du temps de travail individuel dans l'entreprise. Un enregistrement du temps de travail réel peut être réclamé. Dans une vision plus offensive, c'est aussi et surtout l'occasion de remettre la réduction collective du temps de travail à l'agenda des négociations !

Jean-François Libotte

Horaires variable

Selon l'avant-projet de loi, les horaires variables des travailleurs à temps partiel devront leur être communiqués au moins 7 jours (et non plus 5 jours) ouvrables avant le début des prestations. D'autres délais peuvent être fixés par convention collective de travail, pour autant qu'ils ne soient pas inférieurs à 3 jours ouvrables.

Trajet de transition

Selon l'avant-projet de loi, un travailleur pourra être mis à la disposition d'un autre employeur (utilisateur) pendant sa durée de préavis, à condition que le rôle d'intermédiaire entre l'employeur et l'utilisateur soit rempli par une agence d'interim ou un service de placement (comme le Forem et Actiris). Pendant ce trajet de transition, le travailleur aura droit à la rémunération qui s'applique chez l'utilisateur pour la fonction concernée, sans que cette rémunération puisse être inférieure à la rémunération à laquelle le travailleur a droit en vertu de son préavis. Au terme du trajet, le travailleur aura droit à un CDI chez l'utilisateur. Il pourra faire valoir son ancienneté auprès de l'employeur précédent pour le droit au crédit-temps ou à un congé thématique. L'utilisateur qui ne proposerait pas de CDI devrait verser au travailleur une indemnité égale à la moitié du salaire total perçu pendant le trajet de transition.

Employabilité

Certains travailleurs ont des préavis de licenciement de 30 semaines ou plus. Selon l'avant-projet de loi, durant le dernier tiers de la durée de leur préavis (sans que les deux premiers tiers n'aient une durée de moins de 26 semaines), le travailleur devra s'absenter du travail avec maintien de sa rémunération pour suivre un outplacement d'une valeur correspondant au montant des cotisations patronales sur cette partie du préavis. En cas d'indemnité compensatoire de préavis, le travailleur devra se rendre disponible pour suivre cet outplacement pour une valeur correspondant au montant des cotisations patronales sur cette partie de l'indemnité, sauf s'il retrouve un nouvel emploi ou qu'il entame une activité d'indépendant.



Shutterstock

Augmentation des coûts de l'énergie

QUELLES SOLUTIONS ?

A l'heure où les prix de l'énergie explosent, nombreux se demandent comment payer leur facture. Etat des lieux des pistes de solutions à court et long terme.

L'inflation a atteint son niveau le plus élevé depuis 40 ans, elle s'élevait à 8,3% en ce mois de mars. La Banque nationale indique que cette hausse est temporaire, l'inflation devrait revenir à un niveau d'un peu plus de 2% en 2023. Cette augmentation du coût de la vie est principalement due à la hausse des prix de l'énergie. En un an, le prix du gaz naturel a augmenté de 149% (il a donc plus que doublé), l'électricité de 50%, le diesel de 37% et l'essence de 26% (Statbel).

Concernant le gaz et l'électricité, ce sont les personnes qui ont un contrat variable (ou dont le contrat fixe arrive prochainement à échéance) qui sont impactées. Les contrats variables représentent 32% des contrats d'électricité et 36% des contrats de gaz. Cette proportion va augmenter au fur et à mesure que les contrats fixes arrivent à échéance puisque seuls les contrats variables sont proposés actuellement.

La hausse des prix de l'énergie engendre une baisse du pouvoir d'achat la plus importante pour les ménages à bas revenus. Pour les 10% les plus pauvres, la hausse des prix du gaz et de l'électricité diminue leur revenu de plus de 11% tandis que les 10% les plus riches voient leur revenu baisser de moins de 4%.

PISTES DE SOLUTION...

Il existe en Belgique deux solutions structurelles pour faire face à la hausse des prix. D'une part, le tarif social permet aux ménages les plus pauvres de diminuer d'environ de moitié leur facture de gaz et d'électricité. D'autre part, l'indexation automatique des salaires permet à ce que nos salaires et allocations sociales augmentent avec le coût de la vie. L'indexation - comparativement aux autres mesures existantes - est la solution qui contribue le plus à diminuer la perte de pouvoir d'achat, mais le mécanisme n'est pas parfait car il indemnise davantage les hauts que les bas revenus.

... À COURT TERME

Le gouvernement fédéral a récemment pris plusieurs mesures visant à soutenir les ménages. L'extension du tarif social permet à ce que près d'un million de ménages en bénéficie (soit 1 ménage sur 5). Cette mesure est essentielle et permet à la plupart des bas revenus (20% les plus pauvres) de compenser la perte de pouvoir d'achat. Le gouvernement a aussi décidé de baisser temporairement la TVA sur le gaz et l'électricité. Cette mesure est une fausse bonne idée car elle retarde l'indexation des salaires. La CSC a calculé qu'elle entraînera au final une baisse moyenne de pouvoir d'achat de 210€. Il s'agit plus d'un transfert d'argent

de l'Etat (moins d'impôts) vers les entreprises (retard dans l'indexation des salaires) que vers les travailleurs. Le gouvernement a enfin décidé d'octroyer un chèque énergie de 100€ à tout le monde et un chèque mazout de 200€. Le chèque énergie ressemble plus à une goutte d'eau dans l'océan qu'à un véritable soutien : il aurait sans doute été plus judicieux de cibler les ménages qui en ont vraiment besoin (par exemple, ceux avec un contrat variable) pour faire augmenter ce chèque énergie bien au-delà du montant actuel. Cette mesure devrait être financée en taxant les profits des producteurs d'énergie nucléaire et verte qui profitent de la hausse des prix.

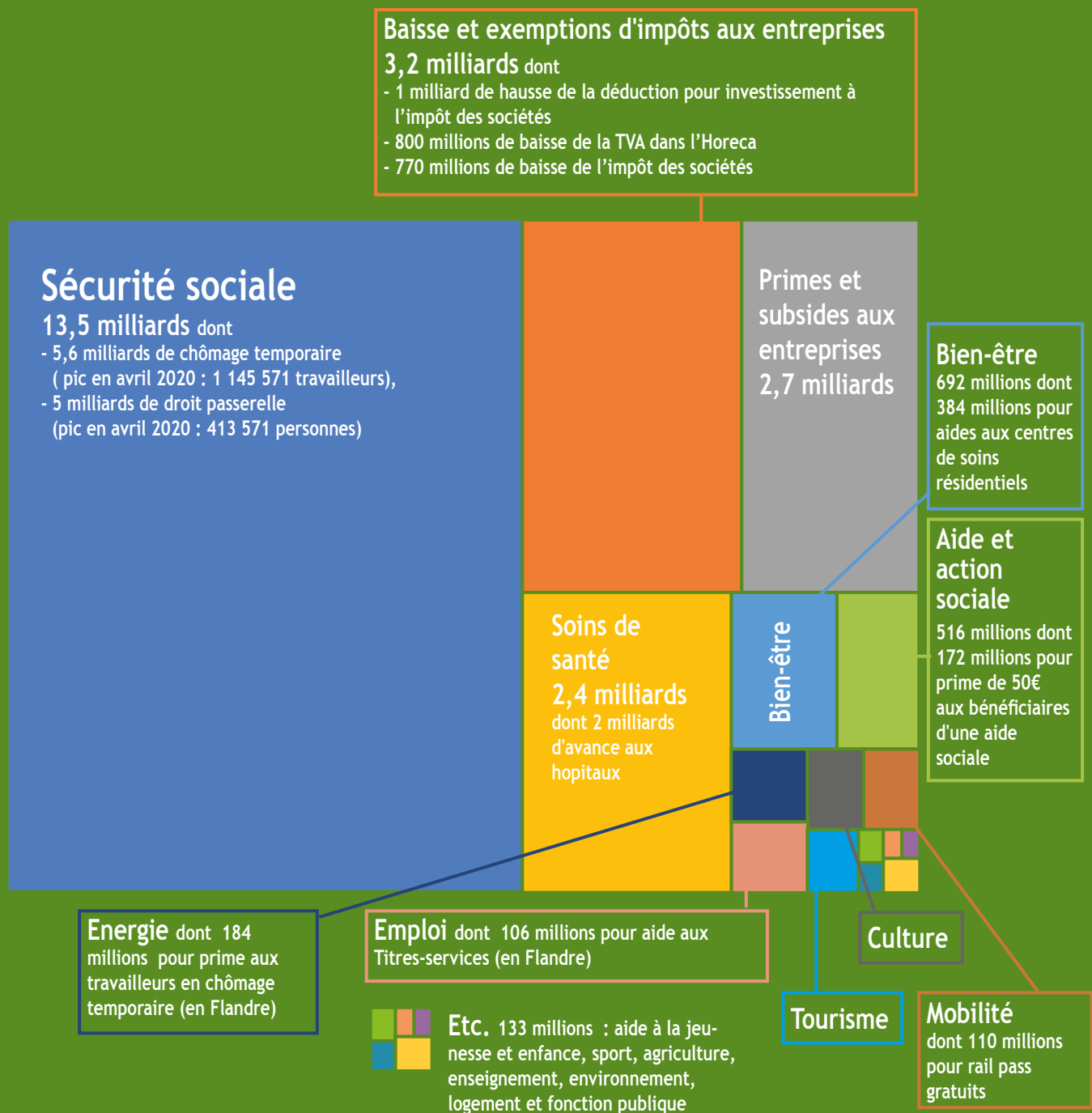
... À MOINS COURT TERME

Nous avons des solutions structurelles pour diminuer la facture d'énergie et augmenter les revenus. Première priorité : supprimer la loi de blocage des salaires qui empêchent nos salaires d'augmenter. Ensuite, une vraie politique d'isolation des bâtiments et de production d'énergie verte semble indispensable. Enfin, plusieurs études ont montré l'échec de la libéralisation du marché de l'énergie à faire diminuer les prix. La CNE défend une gestion publique et non-marchande des biens et services essentiels dont l'énergie.

Clarisse Van Tichelen

A QUI ONT BÉNÉFICIÉ LES MESURES DE SOUTIEN COVID-19 ?

24 milliards, c'est le montant total des mesures de soutien prises par l'Etat, tous niveaux de pouvoir confondus, dans le cadre de la pandémie de la covid-19 en 2020 (y compris leur prolongation en 2021). A quels secteurs et acteurs de l'économie ces mesures ont-elles bénéficié ? C'est la question à laquelle on tente de répondre ici.



La sécurité sociale a été essentielle pour faire face à la pandémie. Elle a permis à des millions de travailleurs de limiter leur perte de revenu. Une majorité des aides ont servi à soutenir les entreprises que ce soit via la Sécu, la baisse des impôts ou des primes et subsides. Si ces aides ont été nécessaires pour éviter des faillites, certaines entreprises en ont aussi bénéficié alors qu'elles n'en avaient pas besoin (ce qu'on appelle des effets d'aubaine). Une évaluation sérieuse de ces mesures est donc nécessaire. Cette infographie révèle aussi le déséquilibre complet entre les mesures d'aides aux entreprises et les mesures de soutien au revenu des allocataires sociaux, des personnes précaires et d'une série de secteurs pourtant essentiels.

Source : Cour des Comptes, 2021.

Chronique juridique

Indexation des salaires

COMPRENDRE POUR MIEUX DÉFENDRE

On entend beaucoup parler de l'indexation automatique des salaires ces derniers temps. Mais qu'est-ce que cette notion, qu'on aurait tort de considérer comme uniforme, recouvre réellement ? Plus que jamais, il est important d'en connaître les principes, afin de mieux la défendre face aux attaques dont elle est la cible répétée.

LE PRINCIPE

Le pouvoir d'achat des travailleurs se déteriorerait petit à petit si le montant de leur rémunération reste constant tandis que le coût de la vie augmente.

Une manière de lutter contre cette dévaluation de l'argent est de lier le montant de la rémunération à la variation du prix des biens et services : c'est l'indexation.

Contrairement aux augmentations barémiques issues des négociations liées à l'accord interprofessionnel ou aux accords du Non Marchand, l'indexation n'est pas une réelle augmentation de salaire. En effet, le salaire qui augmente avec l'indexation permet simplement de continuer à maintenir un niveau de vie équivalent lorsque les prix ont augmenté¹.

La liaison de la rémunération à l'augmentation des prix à la consommation n'est prévue dans aucune loi. Le Conseil National du Travail n'a conclu aucune convention collective de travail (CCT) interprofessionnelle à ce sujet. C'est donc au niveau des secteurs, via les (sous-)commissions paritaires (CP), qu'ont été adoptées des CCT sectorielles prévoyant l'indexation des rémunérations. A défaut, c'est-à-dire lorsque l'indexation n'est pas prévue dans une CCT sectorielle, il faudra s'en référer aux dispositions du contrat de travail individuel. Si rien n'y est prévu, l'indexation n'est pas obligatoire.

LES MODALITÉS

Toutes les commissions paritaires prennent en compte le même critère pour évaluer l'augmentation des prix. En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de la liaison des salaires à cette augmentation, il appartient à chaque secteur de définir ses propres règles d'indexation. Il n'existe pas un régime unique d'indexation, mais plutôt un éventail de différents mécanismes.

Pour évaluer l'augmentation des prix, on se base sur l'indice des prix à la consommation. Cet indice mesure l'évolution des prix des biens et services consommés par les ménages. En principe, les prix de tous les biens de consommation et de tous les services devraient être cotés. Comme cela n'est pas possible, l'indice est établi sur base d'un panier reprenant les principaux biens et services (environ 500). La valeur de ce panier est déterminée chaque mois, en points. En mars 2022, l'indice des prix à la consommation était de 119,69 points.

Par la soustraction de certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées, le tabac et les carburants (à l'exception du LPG), on obtient l'indice santé. En mars 2022, l'indice santé était fixé à 119,05.

Enfin, l'indice santé lissé est la moyenne des indices santé des 4 derniers mois. En mars 2022, l'indice santé lissé correspondait à 115,54.

Les critères utilisés pour mettre en œuvre la liaison des salaires avec l'indice santé lissé varient en fonction des commissions paritaires, notamment quant au type de salaire visé par l'indexation et les modalités pratiques de celles-ci.

Quant au salaire soumis à l'indexation, certains secteurs ne prévoient une indexation que pour les salaires barémiques minimums. C'est le cas en CP 209 (Métal), par exemple. Si l'employeur octroie un salaire effectif plus élevé que le minimum sectoriel, il ne devra pas, en vertu de la CCT sectorielle, l'indexer. Dans d'autres secteurs, tant les salaires minimums que les salaires effectivement octroyés doivent être indexés.

Quant aux modalités concrètes, on peut prévoir une indexation à période fixe ou une indexation conditionnée au dépassement d'un seuil.

Dans le premier cas, l'indexation se fait à un moment déterminé. Il peut s'agir par exemple d'une indexation mensuelle, trimestrielle ou annuelle. C'est par exemple le cas en CP 200, où les salaires sont indexés au 1er janvier de chaque année. Ou encore en CP 310 (Banques), où les salaires minimums sont indexés tous les deux mois.

Dans le second cas, l'indexation se fait lorsque l'indice santé lissé atteint ou dépasse un seuil déterminé, appelé indice-pivot. Chaque commission paritaire fixe son propre indice-pivot, qui évolue suivant une moyenne arithmétique (chaque indice-pivot



étant égal au précédent multiplié par un certain montant - le plus souvent 2%).

Ainsi, en CP 207 (Chimie), le dernier indice-pivot était fixé à 115,13. Il vient d'être dépassé puisque l'indice-santé du mois de mars a atteint 115,54. Les salaires doivent donc être indexés. L'indice-pivot suivant correspond à 117,44.

En CP 330 (Santé), par contre, l'indice-pivot qui était fixé à 103,04 en 2017, correspond, après avoir été dépassé à six reprises (dont la dernière fois en février 2022), à 116,04.

Dans certains secteurs, l'indice-pivot n'est pas fixé suivant un seuil unique (comme c'est le cas en CP 207 ou CP 330), mais suivant un mécanisme comportant une limite supérieure et inférieure de l'indice-pivot. Dans ce cas, pour être augmenté, le salaire doit atteindre le seuil correspondant à la tranche supérieure de l'indice-pivot.

Les CP du secteur du Commerce (201, 202, 202.01, 311 et 312) appliquent ce régime de tranche qui permet de reporter dans le temps le moment de l'indexation. En effet, le prochain seuil à atteindre ne correspond pas à l'indice-pivot en tant que tel (114,75) mais à la tranche supérieure de cet indice-pivot, soit 117,05.

Lorsque l'indice santé lissé (parfois, il doit s'agir de la moyenne de plusieurs indices santé lissés consécutifs) atteint ou dépasse l'indice-pivot (ou la tranche supérieure de celui-ci), les salaires sont augmentés d'un certain pourcentage (en général, 2%) le mois

suivant ou le deuxième mois qui suit celui du dépassement.

Selon les règles édictées par chaque secteur, le moment et le montant de l'indexation peuvent donc grandement différer.

L'ensemble des règles applicables aux secteurs représentés par la CNE peut être trouvé en suivant :

<https://www.lacsc.be/cne/campagnes/indexation>



LES ATTAQUES

On l'a vu, l'indexation des salaires relève en principe du champ de la négociation collective au niveau des commissions paritaires. Les règles, et leur impact favorable ou non sur les travailleurs, dépendent donc du rapport de force qui peut être créé dans chaque secteur.

Le Gouvernement, qui n'est jamais intervenu pour consolider le principe en le coulant dans une législation générale, est, en revanche, intervenu à plusieurs reprises pour l'affaiblir. Par exemple, le gouvernement Michel a décidé, entre avril 2015 et mars 2016, que l'indice santé lissé serait bloqué. Pendant cette période, il n'a pas été possible d'indexer les salaires : c'est ce qu'on a appelé le saut d'index. Cette non-indexation a eu un effet permanent car le retard accumulé par le blocage de l'indice santé lissé ne sera jamais rattrapé et ce sont 2,5 milliards d'euros de salaires supplémentaires qui n'ont jamais été octroyés aux travailleurs. Quand ce n'est pas le gouvernement qui attaque le système, ce sont les acteurs patro-

naux, largement relayés dans la presse. On peut notamment entendre que le système d'indexation des salaires diminue la compétitivité de la Belgique ou renforce les inégalités.

L'IMPORTANCE

Il est exact que l'indexation n'est pas un mécanisme idéal, surtout en raison de son fonctionnement linéaire. En effet, en augmentant les salaires sectoriels du même pourcentage, l'indexation accroît l'écart entre les salaires les plus bas et les plus hauts. Ainsi, un travailleur qui gagnait 1.000€ verra son revenu indexé de 2% pour passer à 1.020€, tandis que son collègue dont la rémunération était de 2.000€ gagnera désormais 2.040€, de sorte que l'écart qui était de 1.000€ est passé à 1.020€.

Toutefois, sans indexation, les personnes disposant des ressources les plus réduites basculeraient davantage encore dans la précarité, voire dans la pauvreté.

Et lorsqu'on sait qu'en Belgique, la proportion de personnes précarisées est sans commune mesure avec les plus riches, (en 2014, les 50% les plus pauvres se partageaient 11% de la richesse totale alors que les 10% les plus riches détenaient 44% des richesses), le mécanisme d'indexation reste jusqu'à aujourd'hui le système le plus efficace pour lutter contre la perte de pouvoir d'achat et le risque de pauvreté.

Bénédicte Canivez

1 A noter qu'actuellement et au vu de l'inflation liée à l'augmentation des coûts de l'énergie, l'indexation des salaires ne suffit plus, dans la grande majorité des cas, à compenser la hausse des prix.

Ça se joue en Europe

COMMENT ATTÉNUER LA CRISE ÉNERGÉTIQUE ?

Le choc énergétique affecte lourdement les ménages mais aussi les entreprises fortement consommatrices d'énergie, ce qui menace l'emploi et la reprise économique. L'Europe doit repenser en profondeur sa stratégie énergétique.

La guerre en Ukraine affole les prix de l'énergie, mais n'est pas seule responsable de cette explosion des prix. Dès la mi-2021, bien avant les bruits de bottes russes aux frontières de l'Ukraine, des tensions étaient observées dans les prix des matières premières (pétrole, gaz) et de l'électricité. Elles s'expliquaient par un déficit de production par rapport à la demande d'énergie, déficit qui s'est exacerbé avec la reprise économique post-pandémie. D'un côté, la reprise économique s'accompagne d'un accroissement de la consommation d'énergie, de l'autre, les pays producteurs d'énergie limitent leur production afin d'accroître les prix. Mais si Russie et autres pays producteurs sont les principaux responsables de la situation actuelle, l'Europe a aussi quelques reproches à se faire.

RESPONSABILITÉ EUROPÉENNE

Ces reproches existent à deux niveaux. Premièrement, la lenteur avec laquelle l'Europe sort de sa dépendance aux énergies fossiles importées de l'étranger. Si l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont depuis longtemps au cœur des discussions européennes en matière d'énergie, la dépendance européenne aux énergies importées n'a cessé de grandir. En 2000, la consommation de gaz en Europe provenait à 65% de gaz importé de pays extra-européens (notamment du gaz russe). En 2019, ce chiffre était passé à 90%¹. L'Europe a donc manqué de prévoyance et s'est elle-même rendue très vulnérable aux tensions internationales sur le marché de l'énergie. Deuxièmement, la décision européenne de libéraliser son marché de l'énergie montre aujourd'hui toutes ses limites. Depuis les années 2000, l'Europe a décidé de démanteler ses monopoles publics en matière d'énergie pour embrasser

une stratégie de mise en concurrence des opérateurs sur les marchés. On voit où mène aujourd'hui ce choix. Les consommateurs, en particulier les plus faibles, n'ont jamais été autant exposés aux fluctuations des prix et à la précarité énergétique. Dans le même temps, certaines entreprises énergétiques engrangent des profits records. Si Poutine piège l'Europe grâce à sa dépendance au gaz russe, l'Europe en porte une certaine responsabilité. « Elle s'est refusée depuis des décennies à penser en termes de sécurité et de stratégie énergétique »².

LEVIERIS EUROPÉENS

À court terme, ce sont principalement les gouvernements nationaux qui ont les cartes en main pour tenter d'atténuer la précarité énergétique, ce qu'ils ont fait (réduction temporaire de la TVA sur l'électricité, distribution de chèques énergie, etc.). Mais l'Europe dispose aussi de leviers intéressants, qui restent à activer. Le syndicat européen IndustriAll les répertorie :

1. L'Europe peut soutenir et accélérer les investissements dans l'efficacité énergétique, la rénovation des bâtiments, l'économie circulaire, pour réduire sa dépendance à l'énergie fossile.

2. Le mécanisme de formation des prix de l'électricité doit être modifié. Lorsque l'électricité est produite au moyen d'énergie non fossile (renouvelable ou nucléaire), il n'est pas acceptable que les producteurs la facturent en se référant au prix des combustibles fossiles.
3. La directive européenne sur l'électricité doit être modifiée pour que les ménages qui le souhaitent puissent opter pour des contrats à prix fixes.
4. Le fonctionnement actuel du système d'échange de quotas d'émission, qui fixe le prix du carbone, doit être examiné pour éliminer les spéculations qui accroissent artificiellement le prix du carbone et le coût de l'électricité. S'il n'est pas possible de supprimer cette spéculation, il faut explorer la piste d'une taxe sur les bénéfices spéculatifs excessifs que ces activités génèrent.
5. Il faut mettre en question la libéralisation et s'orienter vers un modèle où l'énergie est un bien commun et non une marchandise.

Etienne Lebeau

¹ IndustriAll, "La crise des prix de l'énergie et les réponses de l'UE".

² "Ce choc énergétique qui vient", Médiapart, 3 mars 2022.



Source : tradingeconomics.com

Rencontre

Gaspard Giersé

CELUI QUI HABITAIT JUSTE À CÔTÉ

Sur un ton ludique et décalé, et avec sa voisine Vassilia van der Heyden, Gaspard Giersé nous invite à regarder ces quartiers que nous ne voyons plus et à lire la ville autrement. Ce sont les « Visites de mon voisin », ou la ville comme une fiction.

Nous sommes presque voisins pour de vrai, lui et moi, et nous nous retrouvons dans le bas de son cher Saint-Gilles, sous la neige d'avril... « Je viens d'un milieu assez politisé, ma mère est plutôt une anarchiste, avec un engagement assez fort mais pas spécialement dans ces grosses structures historiques que sont les syndicats. J'ai beaucoup été manifester, très jeune, parfois sans trop savoir pourquoi. J'ai découvert le syndicalisme à partir du moment où je me suis retrouvé moi-même sur le marché du travail que j'ai abordé d'une manière un peu particulière parce que j'étais musicien. C'est là que j'ai vraiment compris le rôle du syndicat et à quel point il était nécessaire.

Je fais une lecture à la fois historique, urbanistique et politique de la ville : qu'est-ce que ça raconte de notre société ? Qui a fabriqué cette ville ? J'essaye d'attirer les gens dans un récit et de leur parler comme si c'était des amis à moi à qui je fais découvrir ma ville. Je tiens à ce que le fait d'apprendre soit aussi un moment d'émerveillement et d'étonnement, j'aime bien faire en sorte qu'il y ait des fils qui se connectent dans le cerveau des gens.

L'espace public est un espace très politique. C'est-à-dire que les pouvoirs de l'humanité sont présents dans cet espace public. Au parvis de Saint-Gilles, par exemple, on a, face à face l'église, la première maison communale et la Maison du Peuple et donc là, on a déjà cette polarisation, une sorte de dualité.

Le Parti ouvrier belge, l'ancêtre du Parti socialiste, a vraiment créé une architecture identitaire qui était très moderne à l'époque. La fameuse Maison du Peuple, ce bâtiment culte qui a été détruit, était



un bâtiment qui devait trancher, affirmer sa modernité. D'ailleurs, les détracteurs du Parti ouvrier belge disaient que c'était le Vatican du socialisme. C'était un bâtiment qui fonctionnait comme une église, un signal dans l'espace public.

Les façades des bâtiments sont des objets de communication. Au XIX^e siècle, on allait rechercher des éléments d'architecture du passé, et ce n'est pas par hasard. Par exemple, pour le Palais de Justice, on va prendre les architectures de l'antiquité gréco-romaine mélangées à un peu de Mésopotamie et un vague reste d'Égypte parce que, en fait le droit européen, c'est le droit romain et donc, prendre l'esthétique du temple a tout son sens. Pour la Bourse, on va chercher une grande demeure italienne de Vénétie, d'une opulence incroyable. Les écoles catholiques, au XIX^e siècle, vont chercher du néogothique parce que le gothique renvoie à leur période de faste et de

gloire, au moment où elles étaient les plus fortes. Comme à cette époque les architectures étaient très différenciées les unes des autres, l'identité du commanditaire était assez claire. Et donc le tout est très visible, parfois très kitsch aussi, mais lisible. Maintenant, on identifie un bâtiment au drapeau qu'il y a devant la porte, mais l'architecture ne remplit plus vraiment cette fonction-là. Je n'organise les « Visites de Mon Voisin » que dans les quartiers que je fréquente et que je connais bien, parce que je dois les aimer. Ce que je propose, c'est aussi un regard et un ton, je pose une voix sur les choses et c'est la mienne. La ville est un espace politique mais c'est aussi le lieu de la politique. Tout ce qu'on voit est le fruit de décisions parfois prises par une seule personne, parfois par un groupe de gens. Il n'y a pas de magie, on peut encore être acteur de la ville aujourd'hui. La ville, c'est une fiction. Sur les gros projets, on a assez peu d'influence, mais à l'échelon local, il y a des combats qui ont abouti. Le Marais Wiels, par exemple : sans les habitants du quartier, cet espace serait construit et ce serait une grande perte à beaucoup d'égards. On peut aussi nourrir les débats, ça m'est déjà arrivé quelques fois d'envoyer des propositions d'aménagements à des politiciens. Parfois, le monde politique a besoin d'informations qui viennent d'en dessous et tout le monde est plus ou moins spécialiste de sa commune, de son quartier parce qu'il y vit. Je suis un peu angélique là, mais pourquoi pas, ça fait du bien, non ? »

Propos recueillis par Linda Léonard

<https://www.lesvisitesdemonvoisin.com/>
[@VisitesdemonV](#)

Non Marchand

MISSION IMPOSSIBLE DANS LE NON MARCHAND ?

« VOTRE mission, à supposer que vous l'acceptiez, consiste à réaliser quotidiennement votre travail social avec votre bagnole pourrie, qui vous coûte un pont, de domicile à domicile, en accompagnant au plus près les stagiaires, les jeunes en difficulté, les familles, etc. Comme toujours, si vous ou l'un de vos collègues ne teniez pas le coup, le gouvernement nierait avoir eu connaissance de vos problèmes. Votre véhicule s'autodétruirait dans cinq secondes.

Bonne chance. »

Chacun reconnaîtra l'inspiration : il s'agit des premières phrases de la série « Mission impossible », leitmotiv dans les pré-génériques inventifs, avec les innombrables variations qui permettent à Jim Phelps, de prendre connaissance des ordres de mission transmis par une mystérieuse autorité. De là à comparer les travailleurs du Non Marchand à des héros au service de la population, il n'y a qu'un pas... que nous ne ferons pas.

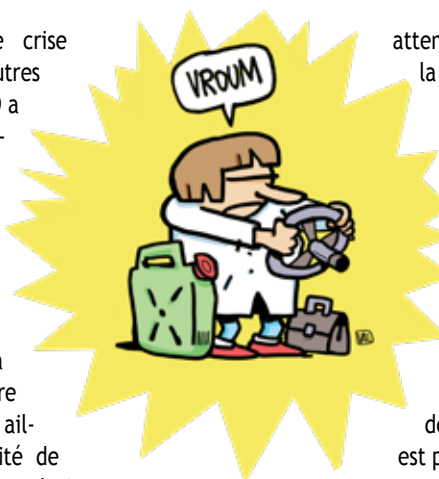
Mais la tentation était grande, et les difficultés particulières vécues par ce personnel dans le cadre de l'explosion du prix des carburants (qui continue à flamber tous les jours) nous ont poussé à utiliser ces références culturelles. D'ailleurs, le héros de la série joue de multiples rôles ou personnalités ; il est souvent amené à se substituer quelque temps à une personne dont il a pris l'apparence physique. Comme les aides familiales, les éducateurs, les animateurs, les ouvriers, les aides ménagères sociales, qui se substituent à l'état pour remplir des missions publiques essentielles ?

La flambée du coût du carburant impacte toutes les catégories de la population, particulièrement les franges les plus défavorisées pour lesquelles le personnel des secteurs du Non Marchand réalise quotidiennement son travail d'aide, d'accompagnement social, de soutien. Des centaines de milliers de ménages sont actuellement dans l'incapacité de payer leurs factures énergétiques qui ne cessent de croître. Parmi eux, le personnel du Non Marchand...

De plus, cette crise succède à d'autres crises : le COVID a marqué profondément les vies de ces professionnels. Les inondations et la crise économique succédant à la crise sanitaire réaffirment par ailleurs la nécessité de garantir à la population l'accompagnement et le soutien nécessaires. Cela passe par un maintien de la capacité de mobilité du personnel dans le cadre du travail ! Ces travailleurs remplissent le réservoir de leur voiture pour se rendre à leur travail, mais aussi pour réaliser leurs missions d'utilité publique.

La compensation des frais de mobilité supportés par les travailleurs est limitée au montant fixé à 0,3707€ par la circulaire pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. La prochaine indexation ne surviendra qu'en juillet 2022 : intenable.

Le Front Commun syndical a annoncé un plan d'action pour réclamer aux ministres concernés et aux employeurs des solutions à court et moyen termes. Ce plan d'action a démarré la semaine du 19 avril par des actions d'interpellations en région et au sein des services et des institutions, couvertes par des indemnités de grève. Nous



attendons un soutien concret de la part des employeurs : outre notre inquiétude quant à la pérennité des services rendus à la population, il s'agit d'obtenir le financement des mesures, et éviter la répercussion de ces coûts sur les bénéficiaires. Dans quelques jours, le jeudi 5 mai, une manifestation impossible des secteurs du Non Marchand est programmée à Bruxelles.

La dernière mesure annoncée par le Gouvernement Fédéral le 1er avril dernier (30 millions d'euros) n'est absolument pas une réponse à la hauteur de l'enjeu.

Nous exigeons que toutes les mesures soient prises pour que les travailleurs puissent poursuivre leurs missions essentielles :

- une augmentation immédiate du plafond pour les frais de mission
- une réforme du système de calcul qui prenne mieux en compte le prix des carburants.
- l'adoption d'un système permettant une avance des frais engagés par le travailleur pour remplir sa mission sociale.
- une prise en compte de la particularité des travailleurs dont les prestations consistent pour tout ou partie en des déplacements au domicile des bénéficiaires.

Stéphanie Paermentier



Shutterstock

Electricité de plus en plus chère QUE FAUT-IL EN PENSER ?

Les délégués du secteur Gaz-Electricité apportent un éclairage (sans jeux de mots) sur le pourquoi et le comment de cette situation qui met à mal le portefeuille des citoyens que nous sommes.

LA GUERRE SEULE RESPONSABLE ?

La guerre en Ukraine est présentée par beaucoup (notamment les politiques) comme la principale responsable des augmentations importantes du prix des énergies (électricité, gaz et pétrole). Bien évidemment cette guerre pose le problème de l'approvisionnement en gaz et en pétrole dont la Russie est une grande exportatrice. L'insécurité économique entraîne les marchés à la hausse. Cependant, les coûts élevés de l'énergie (et notamment de l'électricité) étaient déjà un constat avant cette guerre.

LIBÉRALISATION DU SECTEUR

L'échec de la libéralisation du secteur énergétique est un des éléments importants de cette augmentation des prix. Avant la libéralisation, le prix de l'électricité était sous le contrôle de l'Etat belge via un comité de contrôle. Ce comité vérifiait également les bénéfices des sociétés d'électricité (Electrabel, ALE, distrigaz...).

Au 1er janvier 2007, nos acteurs politiques décident de casser le caractère monopo-

listique du secteur énergétique belge en Wallonie (effectif depuis 2004 en Flandre). L'argument invoqué : la concurrence allait permettre une diminution des prix à la consommation via la scission des activités du secteur par activité (production, transport, distribution, fourniture/vente).

Depuis lors, nous connaissons pour ces différentes activités l'arrivée d'une bonne dizaine d'autres acteurs sur le marché de l'énergie en Belgique ; et ceci en plus des régulateurs fédéraux (la CREG) et régionaux (la CWaPE en Wallonie, la VREG en Flandre et BRUGEL pour Bruxelles).

Ce nombre élevé d'acteurs entraîne inévitablement l'accroissement des coûts des services généraux (clientèle, informatique, comptabilité, etc.), coûts qui sont répercutés sur notre facture énergétique !

LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

En ce qui concerne le marché de l'électricité, quatre types d'acteurs y contribuent. Les producteurs, les fournisseurs, les transporteurs (composés du gestionnaire des réseaux

de transport Elia), les distributeurs (composés des gestionnaires de réseau de distribution comme Ores). Ce sont des entreprises d'intérêt public soumises à des obligations publiques. Elles ne sont pas censées faire de bénéfices. Par contre, les coûts engendrés par leurs activités sont répercutés sur votre facture.

Les producteurs et les fournisseurs sont des entreprises privées dont le but est de faire un maximum de bénéfices.

En d'autres termes ce qui rapporte va au privé, ce qui coûte est supporté par le citoyen, c'est cela le « deal » de la libéralisation de notre secteur énergétique.

Dans ce contexte, plusieurs collègues du secteur sont d'avis de revenir au système d'avant libéralisation, c'est-à-dire, avoir une entreprise nationale sous contrôle public qui reprendrait la gestion complète de l'énergie en Belgique.

*Les délégués du secteur Gaz-Electricité
de la CNE*



L'équipe à la Une

ACTION CHOC CHEZ ORES

ORES, c'est plus de 2.400 travailleurs couvrant une grande partie de la Wallonie de Mouscron à Eupen pour desservir la clientèle au niveau des réseaux de distribution de l'électricité et du gaz.

En 2021, les diverses délégations syndicales ont mené de front deux négociations importantes ayant conduit à une mobilisation sans précédent. Eric Mercier, délégué CNE nous relate les faits.

Que s'est-il passé ce 14 octobre 2021 au siège d'ORES ?

Nous avons assisté à une mobilisation incroyable de nos collègues venus en convoi depuis toute la Wallonie. Vers 9h du matin, près de 150 collaborateurs avec leurs véhicules, soit près d'une centaine de camionnettes, voitures, élévateurs, se sont rassemblés devant le bâtiment de Gosselies afin de nous soutenir lors de notre réunion.

Pourquoi une telle mobilisation ?

Nous avons entamé des négociations depuis de longs mois, sans réelles avancées. En fait, nous souhaitions obtenir une reconnaissance des heures de gardes lors des dimanches et jours fériés (lorsqu'il n'y a pas d'intervention) pour les techniciens, mais aussi une bonne CCT Télétravail pour les administratifs. Pour nous, il fallait mener ces 2 dossiers conjointement, alors que la direction souhaitait traiter un sujet après l'autre et faisait donc traîner les dossiers de réunion en réunion.

Comment avez-vous pu organiser un tel rassemblement ?

Depuis juin, nous avons lancé une large campagne de sensibilisation auprès du personnel d'ORES. Il nous semblait important de créer une réelle solidarité entre les

administratifs et les techniciens de terrain. Nous avons donc fait des assemblées, créé des tracts, des autocollants. Nous ressentions déjà un vrai soutien de la part de nos collègues.

Après 4 mois, il était temps de faire comprendre à la direction que pour nous, c'était « un accord sur tout ou rien ». La pression est montée, nous avons déposé un préavis de grève et organisé ce rassemblement. La discrétion était de mise pour avoir un bel effet de surprise le jour J. Mais jamais nous n'aurions espéré un tel engouement. La surprise a finalement été pour nous aussi. Une très belle surprise.

Comment a réagi la direction d'ORES ?

Au départ, très mal vous vous en doutez. Ils ont refusé de débiter la réunion sous cette pression. Des collègues étaient entrés dans le bâtiment, ils craignaient des débordements. Nous les avons rassurés sur ce point. Tous ces travailleurs étaient présents pour montrer leur soutien et qu'il était temps d'avancer, sinon tous étaient prêts à débiter immédiatement. Ils n'étaient pas là pour faire preuve de violence d'aucune sorte.

Alors rassurée, la direction a accepté de commencer. Mais la réunion était tendue. Il était compliqué d'avancer concrètement. Il y a eu de nombreuses interruptions de séances. Ce n'est que vers 17h que ça a commencé à se débloquer, en tout cas dans les grandes lignes.

Qu'avez-vous pu obtenir ?

Nous avons pu signer une CCT Télétravail octroyant la possibilité de 3 jours de télétravail par semaine au personnel administratif qui le souhaite, avec obligation d'être présent un jour/semaine sur site. Les frais de défraiements sont également prévus pour l'utilisation du wifi et les autres frais. Quant aux horaires de travail, ils sont maintenant organisés entre 7h et 18h, au libre choix du travailleur, sur base de la confiance (sans contrôle d'aucune sorte donc) et avec le respect du droit à la déconnexion.

Pour les techniciens, les heures de garde pour les dimanches et jours fériés sont maintenant comptées comme heures supplémentaires, même lorsqu'il n'y a pas eu de prestation. Elles peuvent être récupérées dans l'année ou constituer un pot pour la fin de carrière.

Cette journée restera longtemps dans vos esprits j'imagine !

Clairement, et à plus d'un titre... Une telle mobilisation, bien au-delà de nos espérances a de quoi nous motiver pour nos prochaines revendications. Nous avons pu créer une belle solidarité entre administratifs et techniciens. Nous garderons longtemps en tête cette masse de véhicules venus nous soutenir.

Propos recueillis par Florence Boisart



Ce 1er avril, place Sainte-Catherine à Bruxelles, c'était la 1ère étape de la mobilisation pour la suppression de la loi de 96. La vie est chère, il faut de meilleurs salaires ! Le 22 avril dernier, c'est dans les régions que nous nous sommes mobilisés contre cette loi. Le 20 juin prochain, rendez-vous à Bruxelles pour la grande manifestation nationale !



Le 20 juin, grande manifestation nationale à Bruxelles !



Le Droit de l'Employé est une publication mensuelle de la Centrale Nationale des Employés.

Editeur responsable : Felipe Van Keirsbilck • 52 avenue Robert Schuman • 1401 Nivelles (Baulers) • 067 88 91 91

Ont participé à ce numéro

Alice Mazy - Florence Boisart - Bénédicte Canivez

Étienne Lebeau - Linda Léonard - Jean-Marc Lepied - Jean-François

Libotte - Stéphanie Paermentier - Felipe Van Keirsbilck - Clarisse Van Tichelen

Dessin : Serge Dehaes - Val

Graphisme et mise en page : Linda Léonard



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin



Centrale Nationale des Employés



@CNEGNC



CNE(CSC)

LES INÉGALITÉS ? CE N'EST PAS UN PROBLÈME.

En moins de deux ans de pandémie, la fortune des milliardaires a augmenté plus que durant les dix années précédentes. Le dernier rapport d'Oxfam estime qu'il y a un milliardaire de plus toutes les 26 heures. Est-ce un problème ? Non. Ce sont deux problèmes.

Le premier, tout simplement, parce que les sommes littéralement inimaginables captées par ces milliardaires pour augmenter leur fortune suffiraient à assurer à tout le monde une vie digne : derrière chaque boîte à tartines vide, derrière chaque facture de chauffage difficile à payer, il y a la rapacité d'un rentier. Des familles pauvres, c'est intolérable ; dans un pays riche, c'est insupportable ! C'est pour cela que nous vous invitons toutes et tous dans les rues de Bruxelles le lundi 20 juin : la libre négociation collective des salaires reste le seul vrai remède contre la pauvreté et le poison du profit.

Mais il y a un second problème. Même si nous vivions d'amour et d'eau fraîche, même s'il était possible de vivre sans argent, la fortune des milliardaires nous menacerait gravement. Pourquoi ? Parce que le capital ressemble à un feu de forêt : plus il est grand, plus vite il doit tout dévorer autour de lui. Celui qui possède un million, s'il veut accumuler 5% par an, doit prélever 50.000€ dans les richesses produites. Par exemple : prendre deux années du travail d'autrui. Mais si au lieu d'un simple million il possède un milliard, pour gagner ces mêmes 5%, c'est 50 millions qu'il doit accumuler. En reprenant mon exemple, il devra accaparer chaque année l'équivalent de 2.000 années des fruits du travail d'autrui !

Dès lors, plus il y a de milliardaires, plus il faut trouver des peuples à exploiter, et à exploiter plus durement. Mais voilà ! Les femmes et les hommes rêvent d'une vie digne, d'un peu d'aisance et de sécurité, de beauté et de liberté. Et un peuple uni, un peuple formé d'hommes et de femmes intelligentes, est impossible à exploiter tout-à-fait.

La division et la confusion parmi le peuple sont donc nécessaires au capitalisme. C'est à la lumière de cette

évidence (ils ont besoin que nous soyons abrutis et divisés) qu'on peut comprendre la présence de madame Le Pen au second tour des présidentielles françaises. La presse française, largement aux mains de milliardaires, a poussé l'extrême-droite en avant et l'a banalisée depuis 5 ans. Pour augmenter la division, il a fallu produire massivement la confusion. On a longuement interrogé madame Le Pen sur son amour pour les chats. On a rebaptisé les partis d'extrême-droite « populistes » (terme ambigu : le « peuple » est-il méprisable ?), ou « radicaux » : mais qu'est-ce qui est radical ? Quand nous voulons partager les richesses, est-ce « radical » ? Quand le salaire des patrons belges augmente de 14% en un an, pendant que leurs travailleurs n'arrivent plus à payer leurs factures, n'est-ce pas « radical » ?

Quand une émission télé rend « sympa » une politicienne qui prêche le racisme et la violence, ou quand un aventurier de la politique belge va faire le beau à la télé face aux fascistes du Vlaams Belang, demandons-nous : c'est dans l'intérêt de qui ? Et aux dépens de qui ? Et méfions-nous : chaque fois qu'on essaie de nous empêcher d'appeler un chat un chat, et une raciste une raciste, c'est dans une intention précise. En France comme en Flandre et comme en Russie et partout, le racisme et le fascisme tuent, menacent nos droits et notre unité, pour le seul profit des oligarques et des milliardaires.

Face à cela, notre force tient dans notre unité, dans notre capacité d'être intelligents et lucides ensemble : lire, discuter, réfléchir. Agir ensemble. Pour de meilleurs salaires et contre la misère. Pour nos libertés et notre dignité.

*Felipe Van Keirsbilck
secrétaire général*

Un milliard, c'est beaucoup ?

Les gens normaux, vous et moi, peuvent à peine se représenter ce que signifie un milliard. C'est beaucoup, mais combien plus qu'un million ? Un petit truc : un million de secondes, c'est 12 jours. Un milliard... ? C'est 32 années !